



Commune de Pont-en-Ogoz

Assemblée communale du 17 décembre 2020



Tractanda :



1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 24 septembre 2020
2. Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2021 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1. HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité Fr. 40'000.-
 - 3.2. Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic Fr. 90'000.-
 - 3.3. Eau potable - Remplacement conduite – Secteur Gumefens
Vers Karlé - Foyer Horizon Sud Fr. 220'000.-
 - 3.4. Eau potable - Déplacement conduite La Cantine Fr. 115'000.-
 - 3.5. Epuration – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin Fr. 310'000.-
 - 3.6. Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac Fr. 10'000.-
 - 3.7. Réaménagement du cimetière - complément Fr. 35'000.-
 - 3.8. Art. 1295 RF – Aménagement place de la Chapellenie Fr. 20'000.-
 - 3.9. Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement Fr. 70'000.-
 - 3.10. Ecole d'Avry-dt-Pont - Rénovation Fr. 240'000.-
 - 3.11. Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment - complément Fr. 45'000.-
 - 3.12. Remplacement du chauffage à distance à Gumefens Fr. 700'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021
5. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)
6. Informations du Conseil communal
7. Divers.



1. Approbation du procès-verbal

de

l'Assemblée du 24 septembre 2020

2. Budget de fonctionnement 2021



			Budget 2021		Budget 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	J.-J. Reynaud	736 896.00	38 500.00	706 089.00	112 465.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		158 950.00		163 200.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		520 384.00	38 500.00	484 982.00	112 465.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57 562.00		57 907.00	
1	ORDRE PUBLIC		145 317.46	35 000.00	159 593.54	35 000.00
12	JUSTICE	D. Savary	43 794.56		45 628.09	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	93 002.20	35 000.00	105 000.00	35 000.00
15	MILITAIRE	O. Oberson	882.00		1 745.00	
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	7 638.70		7 220.45	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION		2 578 838.10	117 700.00	2 523 172.35	118 700.00
20	ECOLE ENFANTINE		159 887.10		150 362.05	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1 630 986.35	4 000.00	1 577 149.35	4 000.00
219	ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE "LES AMARIS"		139 600.00	113 700.00	141 500.00	114 700.00
22	ECOLES SPECIALISEES		308 061.65		295 378.95	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		47 000.00		52 000.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		293 303.00		306 782.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS		317 946.55	17 000.00	296 423.45	18 000.00
30	CULTURE		78 196.55		61 323.45	
34	SPORTS	O. Oberson	234 450.00	17 000.00	229 800.00	18 000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2 000.00		2 000.00	
39	CULTE, EGLISE		3 300.00		3 300.00	

2. Budget de fonctionnement 2021



4	SANTE	D. Savary	598 269.65	5 000.00	563 623.25	5 000.00
40	HOPITAUX		17 227.35		34 908.95	
41	HOMES MEDICALISES		461 934.30		432 227.30	
44	SOINS AMBULATOIRES		110 878.00		86 257.00	
45	PROPHYLAXIE		1 000.00			
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		7 000.00	5 000.00	10 000.00	5 000.00
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		230.00		230.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	1 093 527.10	1 600.00	1 023 127.60	1 600.00
50	AVS/APG/A/ASSURANCE CHOMAGE			1 600.00		1 600.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	31 500.00		36 500.00	
55	INVALIDITE		503 875.55		471 253.35	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		2 100.00		4 000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		24 800.00		24 500.00	
58	AIDE SOCIALE		531 251.55		486 874.25	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	587 015.00	56 000.00	587 648.00	56 000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		490 272.00	56 000.00	497 851.00	56 000.00
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		14 117.00		13 573.00	
65	TRAFIC REGIONAL		82 626.00		76 224.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		904 050.85	788 783.65	955 915.65	806 370.65
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-J. Reynaud	266 915.00	240 200.00	262 974.00	255 200.00
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	353 183.65	353 183.65	361 770.65	361 770.65
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	213 114.00	173 400.00	243 150.00	167 400.00
74	CIMETIERE	M. Sottas	2 522.20		1 854.00	
75	CORRECTION EAUX,ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	24 249.00	2 000.00	43 000.00	2 000.00
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	5 000.00		5 000.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	39 067.00	20 000.00	38 167.00	20 000.00



2. Budget de fonctionnement 2021

8	ECONOMIE		180 195.95	32 067.00	172 087.65	28 167.00
80	AGRICULTURE	M.Grivel	700.00		700.00	
801	ALPAGE (exploitation)	M.Grivel	13 550.00	24 500.00	14 020.00	21 000.00
81	FORETS	M. Grivel	7 567.00	7 567.00	7 167.00	7 167.00
83	TOURISME	Y. Maillard	158 378.95		150 200.65	
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 183 938.00	6 925 710.30	1 187 315.50	6 964 984.05
90	IMPOTS		52 000.00	5 629 892.30	52 000.00	5 587 329.05
930	PEREQUATION FINANCIERE			111 820.00		164 311.00
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		539 694.00	544 369.00	526 618.50	537 616.00
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY		30 345.00	19 800.00	39 809.00	22 000.00
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	25 500.00	10 700.00	21 800.00	9 110.00
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	180 179.00	217 179.00	192 268.00	237 268.00
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	228 251.00	256 000.00	229 901.00	271 400.00
944	PARCHETS	M.Grivel	8 700.00	40 000.00	6 700.00	40 000.00
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	70 569.00	95 200.00	65 519.00	95 200.00
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	8 700.00	750.00	12 700.00	750.00
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	40 000.00		40 000.00	

2. Récapitulation du budget de fonctionnement 2021



			Budget 2021		Budget 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	J.-J. Reynaud	736 896.00	38 500.00	706 089.00	112 465.00
1	ORDRE PUBLIC		145 317.46	35 000.00	159 593.54	35 000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 578 838.10	117 700.00	2 523 172.35	118 700.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	317 946.55	17 000.00	296 423.45	18 000.00
4	SANTE	D. Savary	598 269.65	5 000.00	563 623.25	5 000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	1 093 527.10	1 600.00	1 023 127.60	1 600.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	587 015.00	56 000.00	587 648.00	56 000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		904 050.85	788 783.65	955 915.65	806 370.65
8	ECONOMIE		180 195.95	32 067.00	172 087.65	28 167.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 183 938.00	6 925 710.30	1 187 315.50	6 964 984.05
	TOTALISATION		8 325 994.66	8 017 360.95	8 174 995.99	8 146 286.70
	Résultat			308 633.71		28 709.29

2. Budget de fonctionnement 2021



Rapport de la Commission financière



3. Budget d'investissements 2021

		Budget 2021		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION J.-J. Reynaud	300 000.00		300 000.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE	300 000.00		300 000.00	
02.501.00	Aménagement local ancienne poste+administration	300 000.00		300 000.00	
1	ORDRE PUBLIC	100 000.00	53 000.00	210 000.00	53 000.00
15	MILITAIRE O. Oberson	100 000.00	53 000.00	210 000.00	53 000.00
15.503.20	Assainissement butte de tir	100 000.00		210 000.00	
15.661.00	Subventions cantonales		53 000.00		53 000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS O. Oberson	90 000.00		50 000.00	
34	SPORTS / O. Oberson	40 000.00			
34.501.10	Assainissement éclairage HAP+éclairage de sécurité	40 000.00			
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	50 000.00		50 000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon	50 000.00		50 000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS M. Sottas	1 490 000.00		1 625 000.00	
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	1 490 000.00		1 625 000.00	
62.502.10	Rénovation routes et trottoirs 2018			200 000.00	
62.502.20	Complément assainissement éclairage public S.O.N			15 000.00	
62.502.50	Rénovation routes et trottoirs 2019	300 000.00		300 000.00	
62.502.80	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	650 000.00		700 000.00	
62.502.90	Compl. réfection rte de Russille, Avry - 2020	100 000.00		300 000.00	
62.503.00	Assainis. éclairage public S.O.N, 3ème partie			70 000.00	
62.503.10	Achat de 3 saleuses			40 000.00	
62.503.20	Création portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	350 000.00			
62.503.40	Etude modération de trafic Vers la Chapelle-Rte d'Avry	90 000.00			



3. Budget d'investissements 2021

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 095 000.00	70 000.00	1 300 000.00	70 000.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-J. Reynaud	510 000.00	50 000.00	580 000.00	50 000.00
70.503.20	Adduction d'eau Les Jorettes-Pra D'Amont				150 000.00	
70.503.40	Rempl. conduite Villarvassaux 2ème partie				340 000.00	
70.503.50	Déplacement conduite d'eau La Chenau, Gumefens		20 000.00		20 000.00	
70.503.60	Compl. adduciton d'eau Les Jorettes-Pra d'Amont				70 000.00	
70.503.70	Rempl. conduite d'eau En Charmont		155 000.00			
70.503.80	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé-Foyer Horizon Sud		220 000.00			
70.503.90	Déplacement conduite d'eau La Cantine		115 000.00			
70.610.00	Taxes de raccordements			20 000.00		20 000.00
70.669.00	Subvention Ecab			30 000.00		30 000.00
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	520 000.00	20 000.00	410 000.00	20 000.00
71.502.00	Mise en séparatif "Le Pavillon"		160 000.00		160 000.00	
71.502.30	Epuraton tronçon La Fin - Pra Mury		50 000.00		250 000.00	
71.502.40	Mise en séparatif Pra-Mury-Pra du Mitin		310 000.00			
71.610.00	Taxes de raccordements			20 000.00		20 000.00
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	10 000.00		20 000.00	
72.501.40	Création point de collecte Villarvassaux				20 000.00	
72.501.50	Création point de collecte Rte du Lac, Avry		10 000.00			
74	CIMETIERE	M. Sottas	35 000.00		50 000.00	
74.501.10	Réfection cimetière				50 000.00	
74.501.20	Complément réfection cimetière		35 000.00			
75	CORRECTION EAUX,ENDIGUEMENTS	Y. Maillard			110 000.00	
75.501.20	Renaturalisation ruisseau des Marches				110 000.00	



3. Budget d'investissements 2021

79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	20 000.00		130 000.00	
79.501.50	2ème complément révision PAL				30 000.00	
79.501.60	3ème complément révision PAL		20 000.00		100 000.00	
8	ECONOMIE		20 000.00		515 000.00	250 000.00
81	FORETS	M. Grivel			500 000.00	250 000.00
81.501.00	Aménagements de routes forestières				250 000.00	
81.501.10	Rénovation routes forestières, 2ème partie				250 000.00	
81.661.00	Subventions cantonales					125 000.00
81.661.10	Subventions cantonales rtes forestières 2ème partie					125 000.00
83	TOURISME	Y. Maillard	20 000.00		15 000.00	
83.501.30	Aménagement place de la Chapellenie Avry		20 000.00			
83.525.00	Subventionnement Ile d'Ogoz				15 000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS / M.Grivel	M. Grivel	1 235 000.00		193 000.00	
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY / O. Oberson		70 000.00			
941.500.10	Rénovation appartement école Le Bry		70 000.00			
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	285 000.00			
9420.500.10	Rénovation école Avry		240 000.00			
9420.500.20	Compl. modif. bât. ancienne déchetterie Avry		45 000.00			
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	730 000.00		43 000.00	
9421.500.20	Etude préliminaire et avant projet chauffage Gumefens		30 000.00		43 000.00	
9421.500.30	Remplacement CAD Gumefens		700 000.00			
944	PARCHETS	M. Grivel	150 000.00		150 000.00	
944.501.00	Rénovation Gîte d'Avry		150 000.00		150 000.00	

Nouveaux investissements 2021 = 1 855 000.00

3. Récapitulation du budget d'investissements 2021



			Budget 2021		Budget 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	J.-J. Reynaud	300 000.00		300 000.00	
1	ORDRE PUBLIC		100 000.00	53 000.00	210 000.00	53 000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	90 000.00		50 000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	1 490 000.00		1 625 000.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 095 000.00	70 000.00	1 300 000.00	70 000.00
8	ECONOMIE		20 000.00		515 000.00	250 000.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 235 000.00		193 000.00	
TOTALISATION			4 330 000.00	123 000.00	4 193 000.00	373 000.00
Résultat				4 207 000.00		3 820 000.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 2 352 000						

Planification des investissements entre 2021 - 2026

LIBELLÉS												
Total général	1895 000.00	1200 000.00	2 650 000.00	2 000 000.00	800 000.00	800 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
Bénéfice / perte	-	-	-	-	-		1 855 000.00	1 160 000.00	2 610 000.00	1 960 000.00	760 000.00	760 000.00

9 345 000.00

9 105 000.00

N°	LIBELLÉS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
34	A Assainis. éclairage HAP+éclairage sécurité	40 000.00											
62	A Entretien routes et trottoirs	90 000.00	500 000.00	500 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00						
62	A Routes cantonales, accès lac			1 000 000.00	1 000 000.00								
70	A Rénovation réseau d'eau	335 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00						
70	A Taxes de raccordement eau							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
71	A Mise en séparatif	310 000.00	300 000.00	250 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00						
71	A Taxes de raccordement épur.							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
72	A Déchetterie, édilité	10 000.00											
74	A Réfection cimetièrre	35 000.00											
79	A Parking "Les Marais"			200 000.00									
79	A Parking public "Ogoz"			100 000.00									
83	A Aménagement place de la Chapellenie Avry	20 000.00											
83	A Participation au port et zone touristique			200 000.00	200 000.00								
941	A Rénovation appartement école Le Bry	70 000.00											
9420	A Rénovation école Avry	240 000.00											
9420	A Ancienne déchetterie Avry, complément	45 000.00											
9421	A Rénovation Gumeffens (chauffage école)	700 000.00											

940a	A Intérêts	74 200.00	46 400.00	104 400.00	78 400.00	30 400.00	30 400.00						
940b	A Amortiss. Oblig.	74 200.00	46 400.00	104 400.00	78 400.00	30 400.00	30 400.00						

3. Budget d'investissements 2021



Rapport de la Commission financière

3. Investissements 2021



3.1. HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité Fr. 40'000.00

L'ECAB demande à la Commune de Pont-en-Ogoz de mettre en conformité l'installation d'éclairage de sécurité et de secours de la salle de sport. En plus de l'éclairage de signalisation des voies d'évacuation existant (qui répond aux normes), la directive de protection incendie DPI 17-15 art. 2.2 nous incombe de mettre en place une installation d'éclairage de sécurité pour notre salle polyvalente.

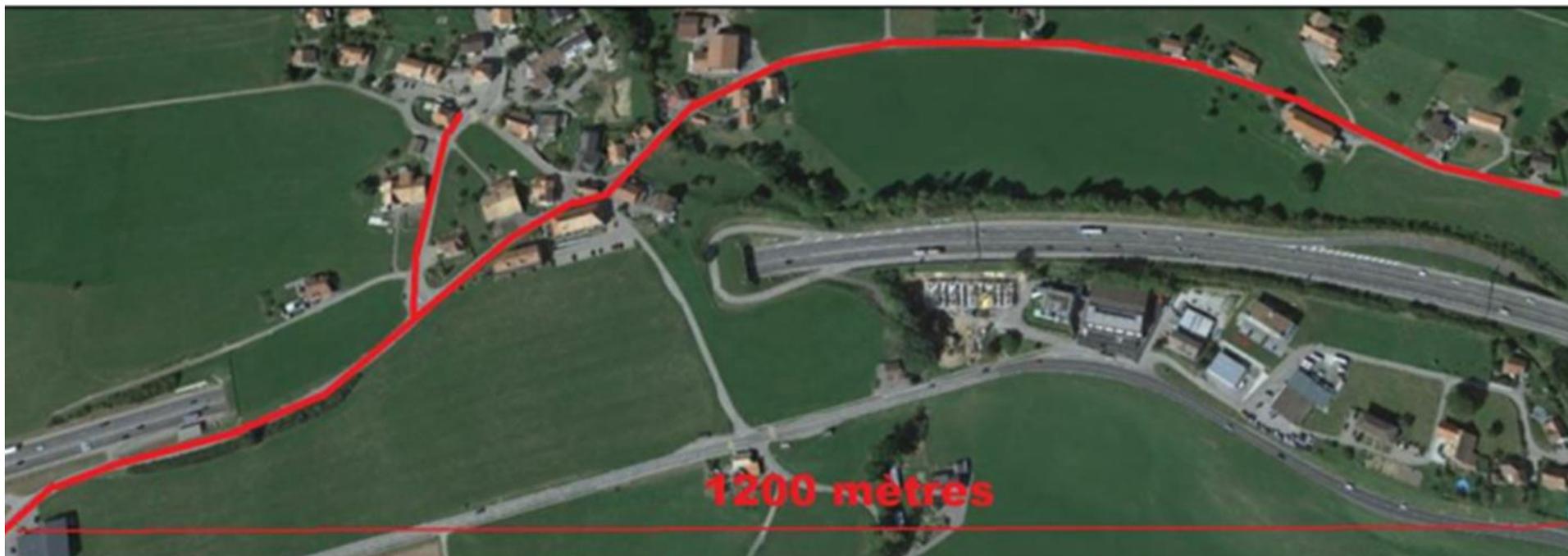
Pour effectuer la réalisation de cet aménagement, nous devons procéder au démontage des luminaires de l'éclairage de base existant et d'adapter les installations électriques. Les luminaires actuels qui datent de la construction de la HAP, montrent régulièrement des signes de fatigue dû à leur vieillissement et de ce fait nécessitent de temps à autre des réparations.



Dès lors, le Conseil communal vous propose de profiter d'assainir l'installation d'éclairage existante au profit de nouveaux luminaires LED et de prévoir une commande simple d'enclenchement et de gradation des luminaires qui permettra une utilisation plus confortable et améliorera son usage lors des différentes manifestations organisées.



3.2. Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic Fr. 90'000.--



Ci-après le rapport prévisionnel succinct

Tronçon 1 :

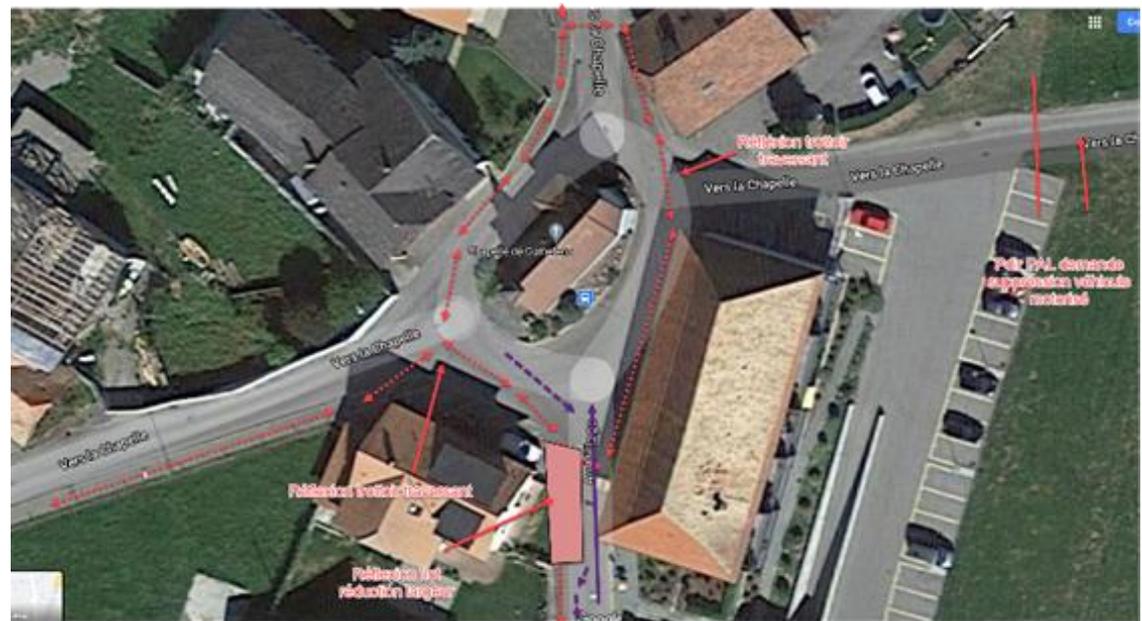
Carrefour La Scie-Villarvassaux
jusqu'à carrefour route du Gibloux
(80km/h)
(Event. requalification à 60km/h)



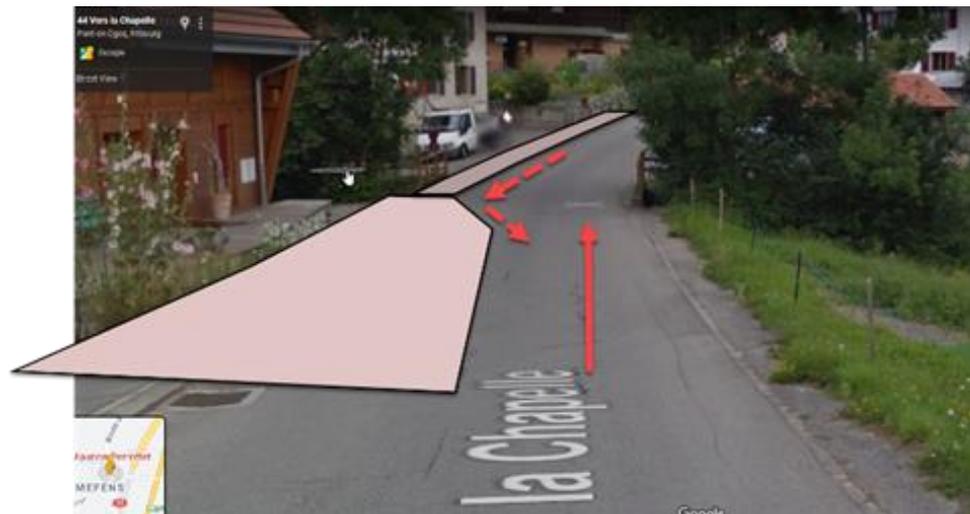
- Longueur trottoir en bord de RC : 65 m' (avec bordure surélevée)
- Admis îlot avec aide à la traversée pour relier le trottoir communal existant (étude trafic et mobilité nécessaire, non comprise)
- Longueur de trottoir raccordement place fromagerie : 50 m'
- Traversée rte de la Scie avec aide à la traversée
- Trottoir avec bordure biaisée jusqu'au carrefour rte du Gibloux : 310 m'

Tronçon 2 : Carrefour Rte du Gibloux jusqu'à route d'Avry art 207 DP (30km/h)

Le tronçon est actuellement à 50km/h



- Début zone 30km/h juste avant le carrefour de la rte du Gibloux
- Traversée du carrefour avec trottoir surélevé
- Trottoir vers Chapelle avec bordures biaisées
- Admis îlot rétrécissement avant chapelle vers art n°2
- Réfection et création de soutènement et réaménagements fonciers
- Réaménagement pourtour Chapelle avec trottoirs surélevés (estimatif mais sera défini par étude trafic et mobilité). Requalification globale de cette zone pour la sécuriser aux piétons.



- Création d'un îlot devant l'art 220 afin de dévier les piétons tout en maintenant la terrasse existante.
- Cela permettrait aussi de ralentir le trafic avant la zone Chapelle.
- Trottoir prolongé depuis art 221 jusqu'à fin art 207, portail d'entrée nord 30 km/h
- Réduction largeur au passage du pont
- Prévoir des aménagements franchissables au trafic agricole
- Démolition et reconstruction murs soutènement des art 215 et 219
- Ré-aménagement entrée art 215
- Déplacement de l'hydrant située vers le portail 30 km/h

Tronçon 3 :

Route d'Avry art 207 (fin 30 km/h vers Avry 80 km/h) jusqu'à limite Avry-dt-Pont / Gumefens.

Le tronçon est actuellement à 80 km/h et l'objectif tend vers une requalification à 60 km/h, sous réserve d'une expertise.

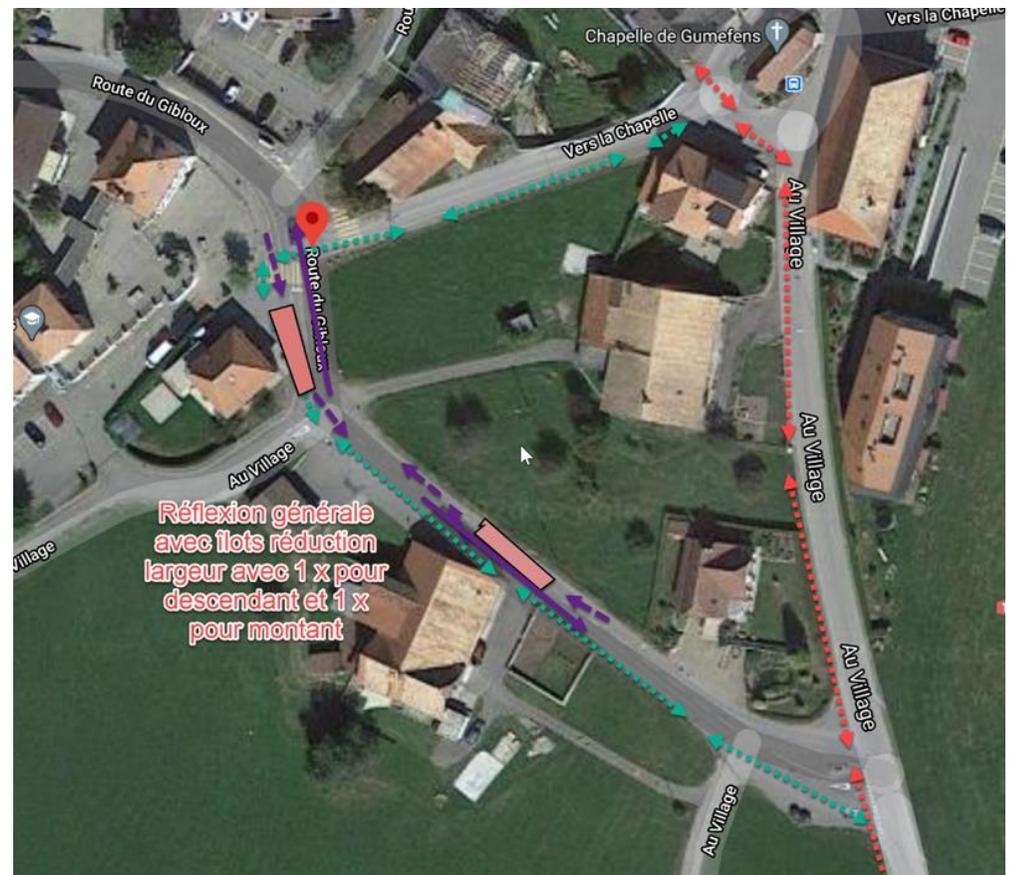


- Trottoir avec bordures biaisées admis (sera différent selon la vitesse autorisée), manque de la place pour un trottoir avec bande herbeuse.
- Une bande de séparation est envisageable pour certains tronçons
- Quelques adaptations sont prévues pour les accès des diverses parcelles touchées par le trottoir.
- Une requalification du tronçon à 60km/h paraît logique mais doit être prouvée. Le choix de trottoir et d'aménagement sera différent selon la vitesse autorisée.

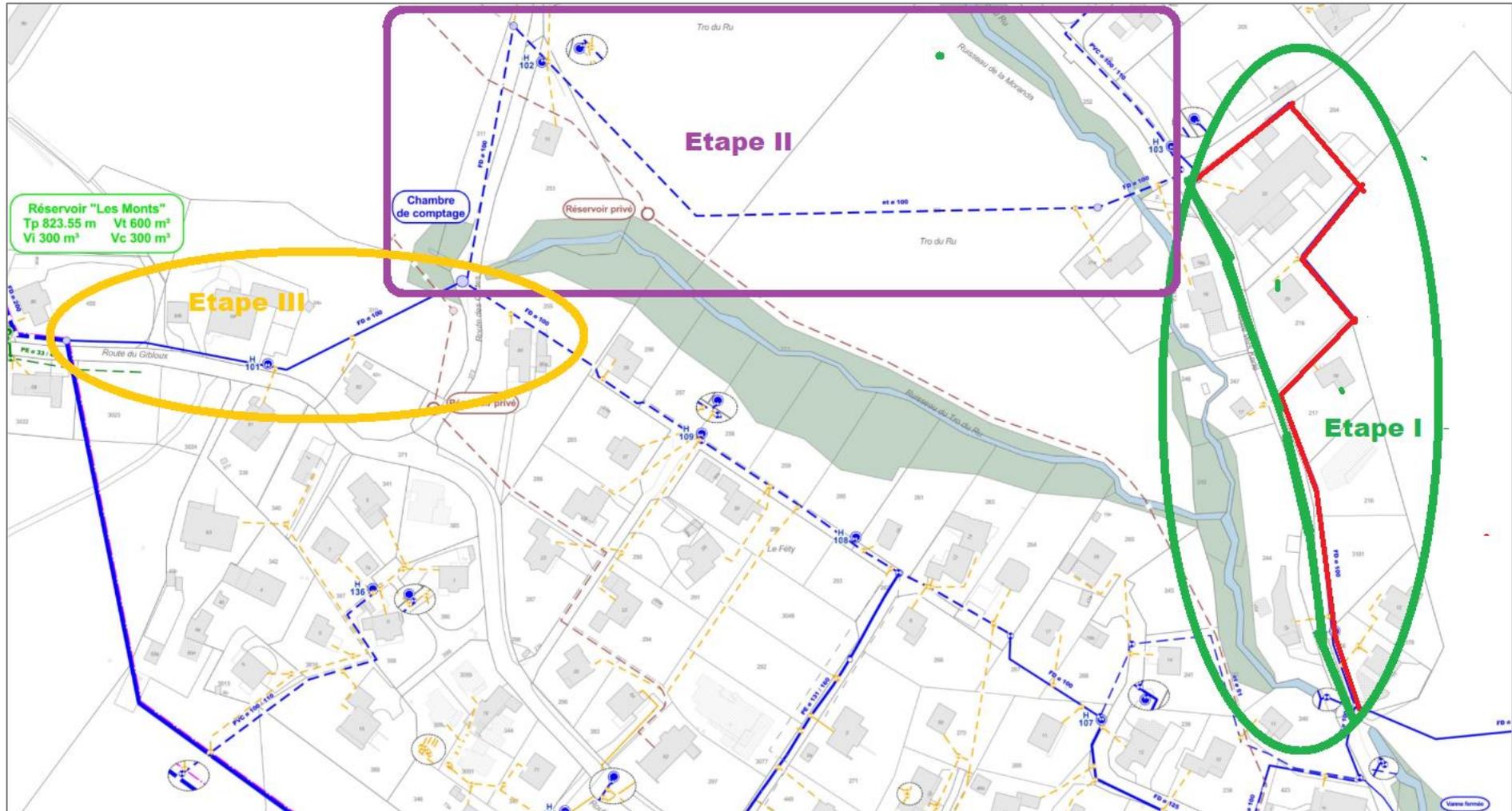
Tronçon 4 :

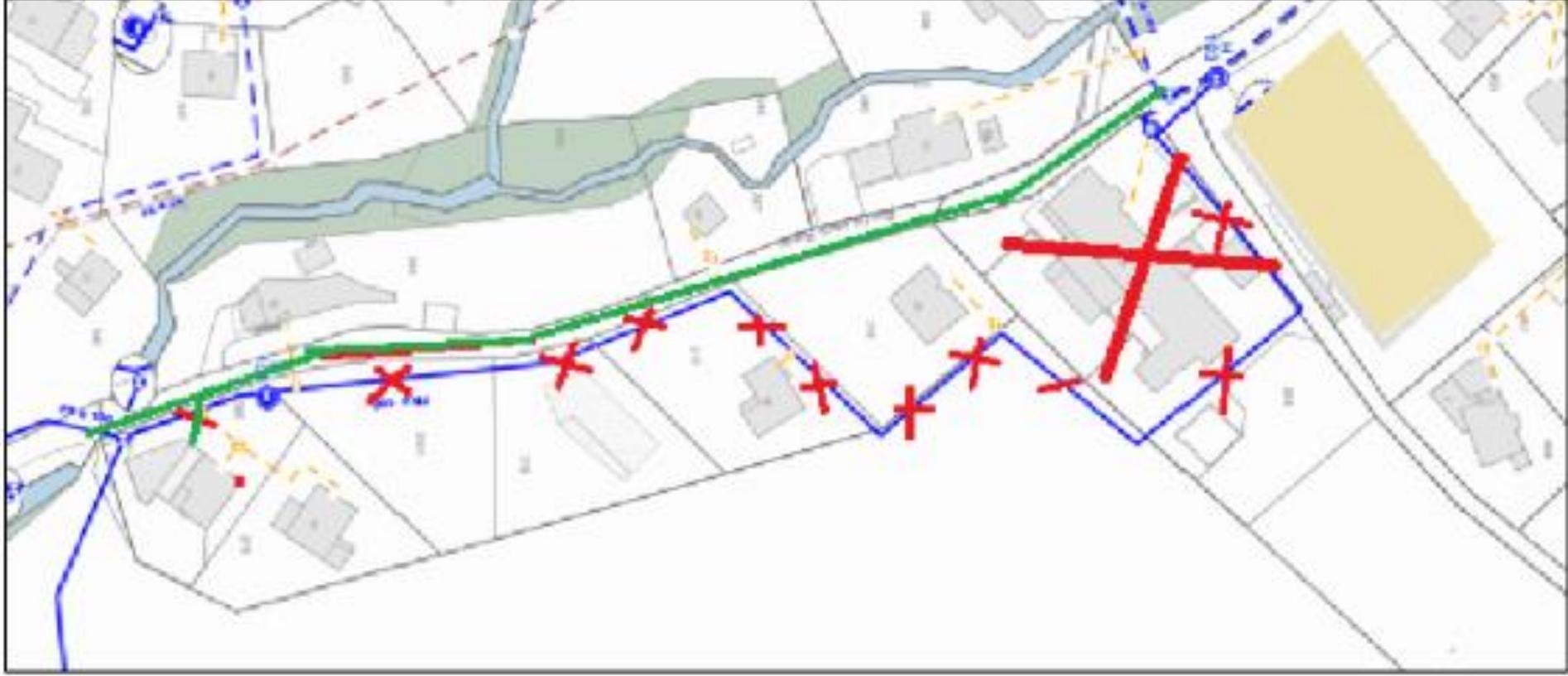
Intégration des tronçons « Ecole vers Chapelle et Ecole vers carrefour de la route du Gibloux dans le périmètre d'étude et souhait de requalification à 30 km/h.

- Un trottoir existe sur le tronçon de la Chapelle vers l'école. Sera revue la signalisation et le marquage en fonction de la requalification, ainsi qu'une adaptation à l'aménagement projetée autour de la Chapelle.
- Un îlot est admis devant l'art 5 pour permettre un aménagement sécurisé des piétons et pour freiner le trafic descendant de la route du Gibloux.
- Un îlot est admis en face de l'art 29 pour permettre la réalisation d'un trottoir et pour freiner le trafic montant de la route du Gibloux avant les écoles.
- Une adaptation du mur de jardin de l'art 29 est prévue.
- Le nouveau trottoir lie la zone école et le trottoir provenant de la Cigogne.
- Adaptations zone Moloks avec intégration trottoir.



3.3. Eau potable – Rempl. Conduite - Secteur Gumefens Vers Karlé - Foyer Horizon Sud – long. 220 m Fr. 220'000.00





3.3. Rempl. Conduite - Vers Karlé - Foyer Horizon Sud – Fr. 220'000.00



3.3. Plan de financement

1 EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE		
Date de l'assemblée communale :		17.12.2020
Date de la convocation :	Feuille officielle n° 48 du	27.11.2020
2 PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE		
Coût du projet		
Coût brut total estimé	+	220 000.00
Subventions attendues (à préciser) :	-
Taxes de raccordement prévues	-
Participations de tiers (à préciser) :	-
Autres (à préciser) :	-
→ Montant net à charge de la Commune	=	220 000.00
Couverture de la dépense		
Utilisation de recettes courantes, de capitaux, de réserve	+
Vente de terrains	+
Crédits bancaires disponibles	+
Crédits LIM attendus : Confédération / Canton	+
Autres (à préciser) :	+
Emprunt	+	220 000.00
→ Montant net de la dépense	=	220 000.00
3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIQUÉES À L'ASSEMBLÉE		
Charges de fonctionnement		
Perte d'intérêts actifs sur capitaux utilisés (taux%)	+
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts (taux 0.35 %)	+	770.00
Amortissement annuel minimal (taux 5 %) sur 25 ans	+	8 800.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	+
Autres (à préciser) :	+
Sous-total	=	9 570.00
Produits de fonctionnement		
Économie des frais d'entretien	-
Économie des charges de location	-
Autres (à préciser) :	-
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	9 570.00

3.4. Eau potable - Déplacement conduite La Cantine – long. 105 m - Fr. 115'000.00



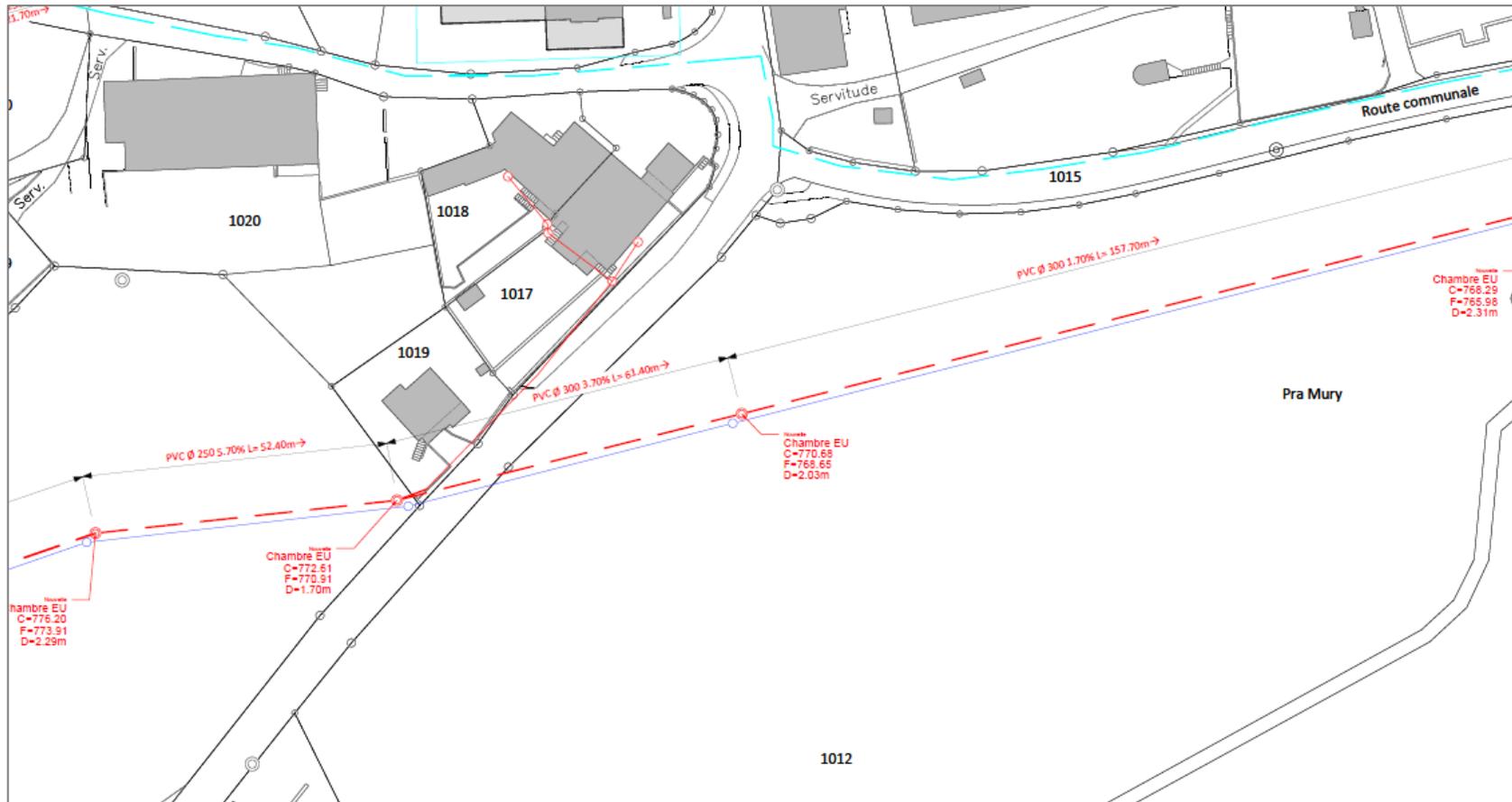
3.4. Eau potable - Déplacement conduite La Cantine –long. 105 m - Fr. 115'000.00



3.4. Plan de financement

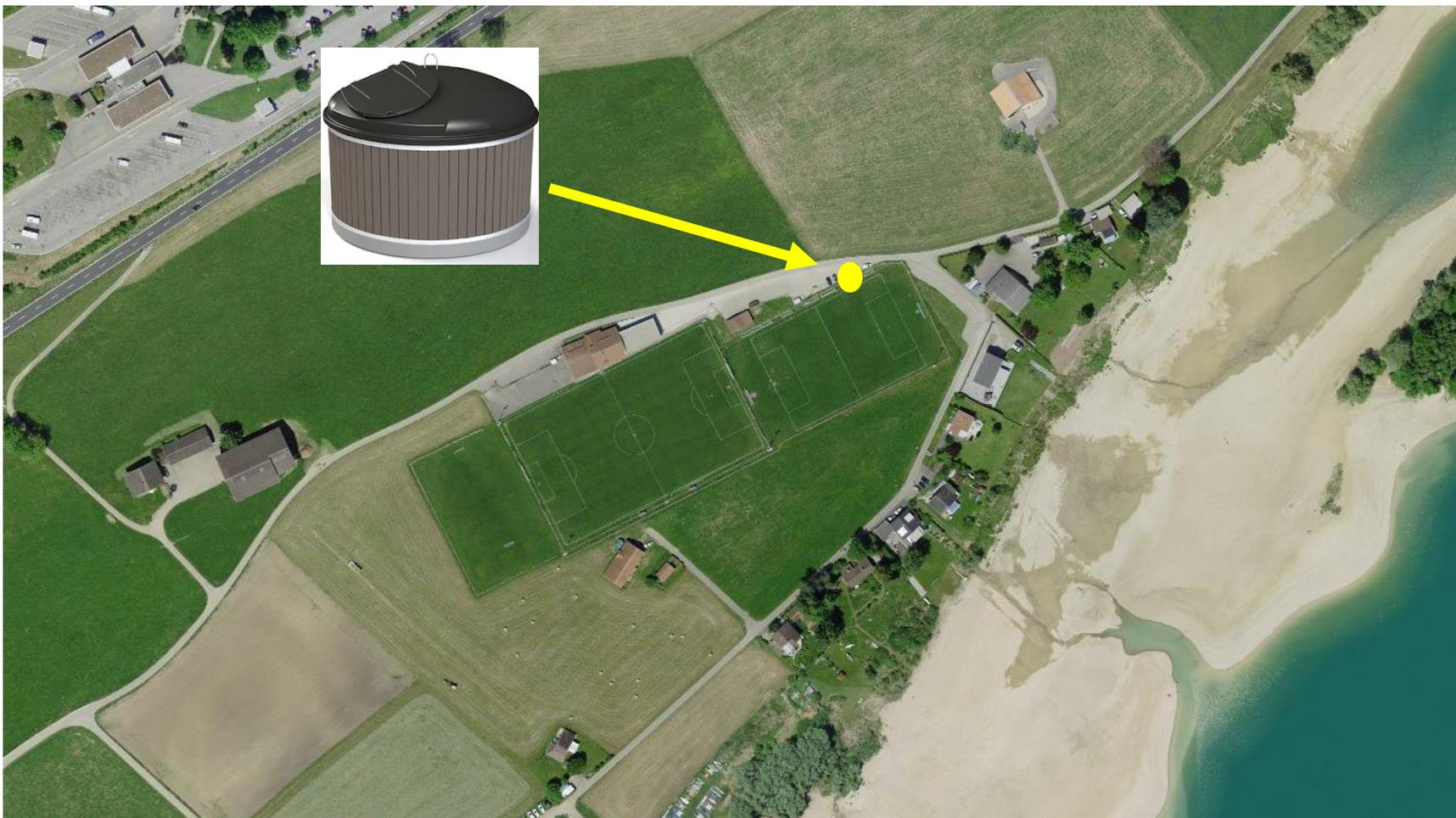
1 EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE		
Date de l'assemblée communale :		17.12.2020
Date de la convocation :	Feuille officielle n° 48 du	27.11.2020
2 PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE		
Coût du projet		
Coût brut total estimé	+	115 000.00
Subventions attendues (à préciser) :	-
Taxes de raccordement prévues	-
Participations de tiers (à préciser) :	-
Autres (à préciser) :	-
→ Montant net à charge de la Commune	=	115 000.00
Couverture de la dépense		
Utilisation de recettes courantes, de capitaux, de réserve	+
Vente de terrains	+
Crédits bancaires disponibles	+
Crédits LIM attendus : Confédération / Canton	+
Autres (à préciser) :	+
Emprunt	+	115 000.00
→ Montant net de la dépense	=	115 000.00
3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIQUÉES À L'ASSEMBLÉE		
Charges de fonctionnement		
Perte d'intérêts actifs sur capitaux utilisés (taux%)	+
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts (taux 0.35 %)	+	402.50
Amortissement annuel minimal (taux 5 %) sur 25 ans	+	4 600.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	+
Autres (à préciser) :	+
Sous-total	=	5 002.50
Produits de fonctionnement		
Économie des frais d'entretien	-
Économie des charges de location	-
Autres (à préciser) :	-
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	5 002.50

3.5. Epuration – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin secteur Avry-dt-Pont - Fr. 310'000.00



Les travaux consistent au doublement du collecteur actuel par un nouveau collecteur qui reprendra les eaux usées. L'ancien collecteur sera utilisé pour l'évacuation des eaux claires.

3.6. Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac - Fr. 10'000.00



3.7. Réaménagement du cimetière - complément

Fr. 35'000.00

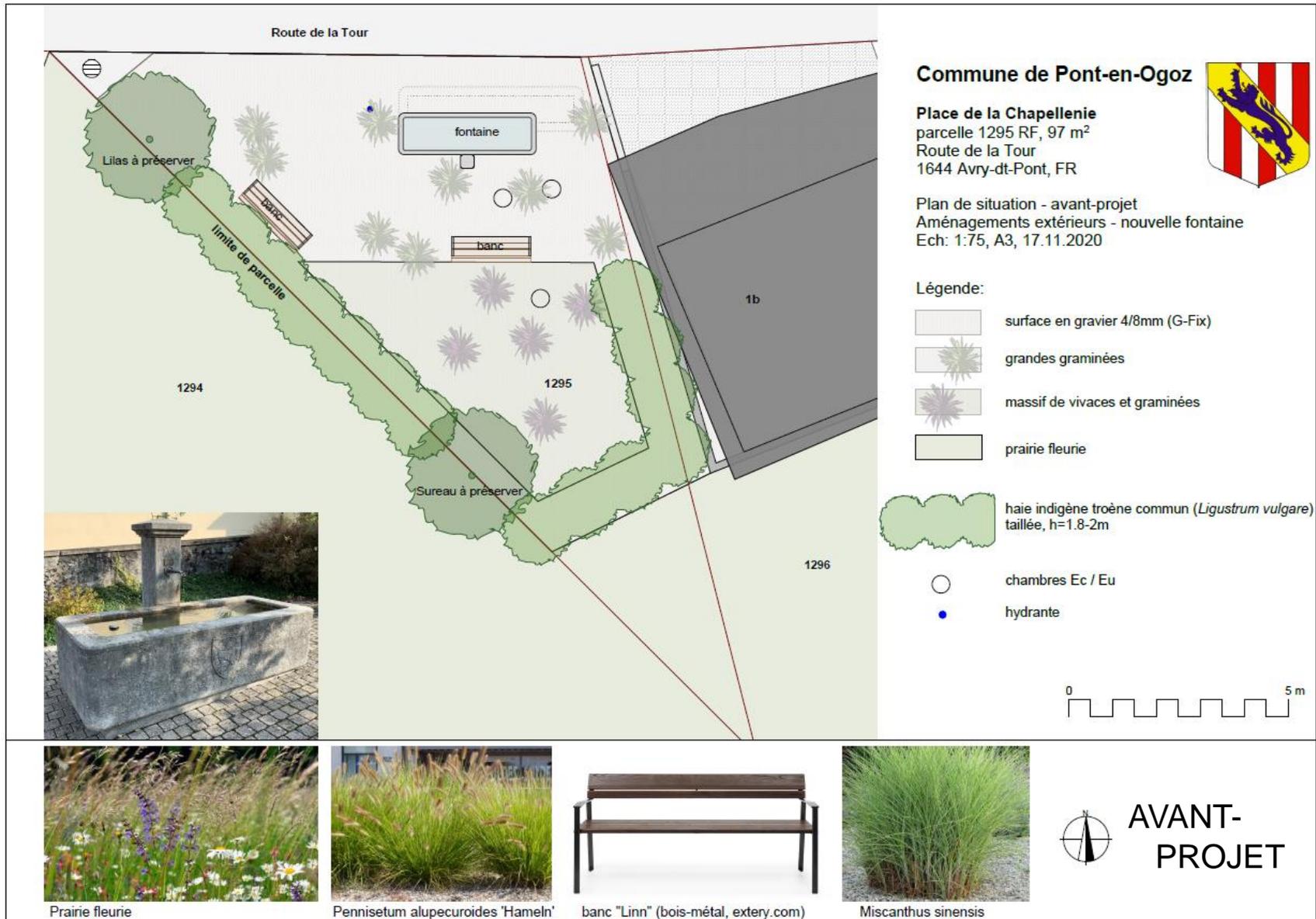


Après les travaux effectués en 2020, des interventions sont encore nécessaires pour réparer l'extérieur du mur d'enceinte, la rénovation du calvaire et de la voûte sur le portail d'entrée ainsi que le local de matériel existant. Une barrière de protection sera posée le long de la rampe d'accès.





3.8. Aménagement place de la Chapellenie - Fr. 20'000.00



3.9. Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement Fr. 70'000.00



Travaux prévus :

- Réfection des sols des 3 chambres
- Electricité dans son intégralité et remplacement du tableau
- Peinture complète
- Remplacement de la cuisine et salle de bain, y compris carrelage
- Remplacement de toutes les portes
- Remplacement des tuyaux d'eau depuis la chaufferie
- Pose d'une colonne de lavage

3.10. Ecole d'Avry-dt-Pont – Rénovation



Fr. 240'000.00



Les travaux prévus sont :

- Remise en état mur + peinture sur l'ensemble de la façade
- Remplacement de plusieurs pierres de molasse et pièces d'embrasure de fenêtre
- Goudronnage + pose de pavés sur la place entre les deux bâtiments
- Réfection avant-toit de l'ancienne école
- Mise en place d'un tapis mou en remplacement des plaquettes de bois de la place de jeux
- Drainage et création d'un chemin d'accès du côté de la place de jeux
- Mise en place d'une rampe d'accès





3.11. Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment – complément - Fr. 45'000.00

Un investissement de CHF 70'000.00 avait été voté lors de l'assemblée du 17 mai 2018. Le montant des participations à la construction du CAD et des travaux panifiés effectués s'est élevé à CHF 65'000.00.

Des travaux non prévus ou supplémentaires pour un montant de CHF 50'000.00 ont été réalisés à savoir :

- Remplacement des canalisations sous la place
- Réfection totale coffre et goudron, dallage pour silo à sel
- Installation sanitaire pour rinçage des machines de déneigement
- Remplacement des portes du hangar par des portes sectionnelles et une porte de service
- Travaux de ferblanterie



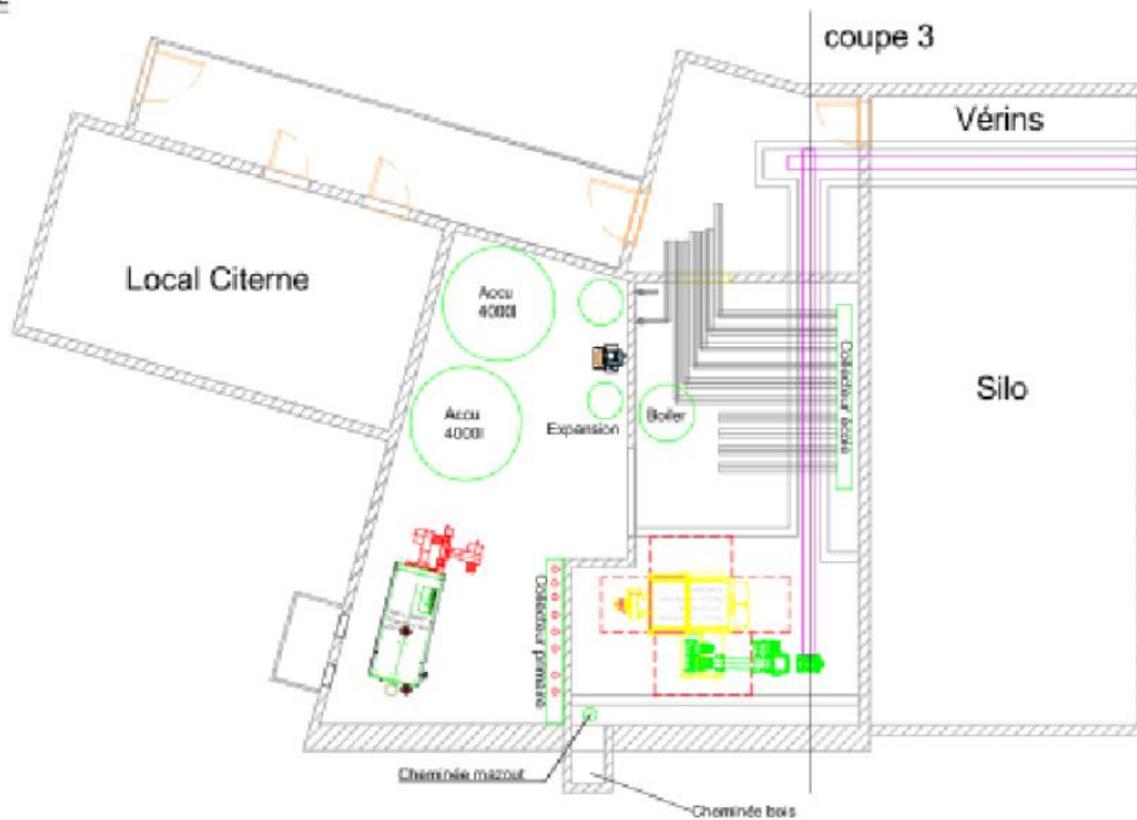
3.12. Remplacement du chauffage à distance à Gumefens Fr. 700'000.00





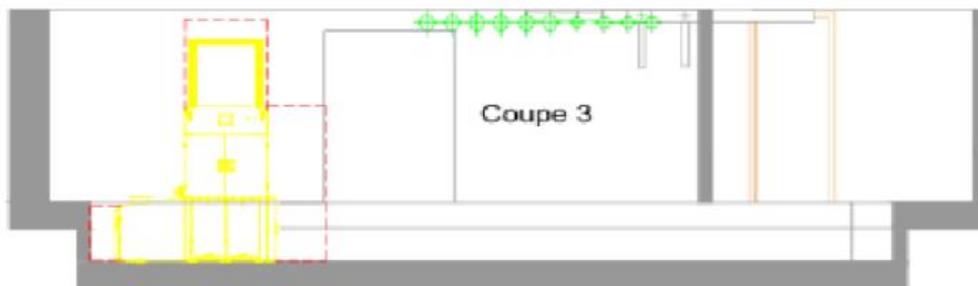
Vue en plan rez

Ech: 1:75



Vue en coupe

Ech: 1:50



Gumefens
Centrale de chauffe

Implantation





Libellé de la prestation	Etude faisabilité		Avant-projet
	Montant	Montant	Remarques
	(CHF TTC)	(CHF HT)	
Centrale de chauffe			
Démontage installations existantes	10 000	10 000	
Remplacement de la chaudière bois	170 000	118 000	Raccordement électrique déplacer dans le poste "Electricité"
Ajout d'une chaudière mazout	35 000	35 000	
Ajout d'un accumulateur de chaleur	15 000	15 000	
Raccordements hydrauliques	40 000	60 000	
Modification hydrauliques sous-station	20 000	80 000	Ajout de la remise à neuf de la sous-station de l'école
Régulation	20 000	20 000	
Cheminée et fumisterie	30 000	30 000	
Electricité	34 200	68 700	Ajout des prestations d'ingénierie électrique
Rachat conduite alimentant article 381	16 800	16 800	
Travaux de Génie-civil bâtiment centrale	20 000	40 000	
Divers et imprévus 5%	20 000	24 000	
Honoraires	75 000	78 500	Selon offre
Sous-total centrale	506 000	596 000	
Réseau CAD			
Extension du réseau CAD	-	60 000	
Sous-stations pour nouvelles constructions	-	60 000	3 sous-stations (1x30kW et 2x25kW)
Divers et imprévus 5%	-	6 000	
Honoraires	-	14 000	
Sous-total réseau		140 000	
Total		736 000	

Taxe de raccordement

72'000.-

3.12. Remplacement du chauffage à distance à Gumefens Fr. 700'000.00



3.12. Plan de financement

1 EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE		
Date de l'assemblée communale :		17.12.2020
Date de la convocation :	Feuille officielle n° 48 du	27.11.2020
2 PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE		
Coût du projet		
Coût brut total estimé	+	700 000.00
Subventions attendues (à préciser) :	-	
Taxes de raccordement prévues	-	72 000.00
Participations de tiers (à préciser) :	-	
Autres (à préciser) :	-	
→ Montant net à charge de la Commune	=	628 000.00
Couverture de la dépense		
Utilisation de recettes courantes, de capitaux, de réserve	+	
Vente de terrains	+	
Crédits bancaires disponibles	+	
Crédits LIM attendus : Confédération / Canton	+	
Autres (à préciser) :	+	
Emprunt	+	700 000.00
→ Montant net de la dépense	=	700 000.00
3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIQUÉES À L'ASSEMBLÉE		
Charges de fonctionnement		
Perte d'intérêts actifs sur capitaux utilisés (taux%)	+	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts (taux 0.35 %)	+	2 450.00
Amortissement annuel minimal (taux 5 %)	+	35 000.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	+	47 600.00
Autres (à préciser) : Fond de rénovation des conduites	+	2 000.00
Sous-total	=	87 050.00
Produits de fonctionnement		
Économie des frais d'entretien	-	
Économie des charges de location	-	
Autres (à préciser) :	-	
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	87 050.00



4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021

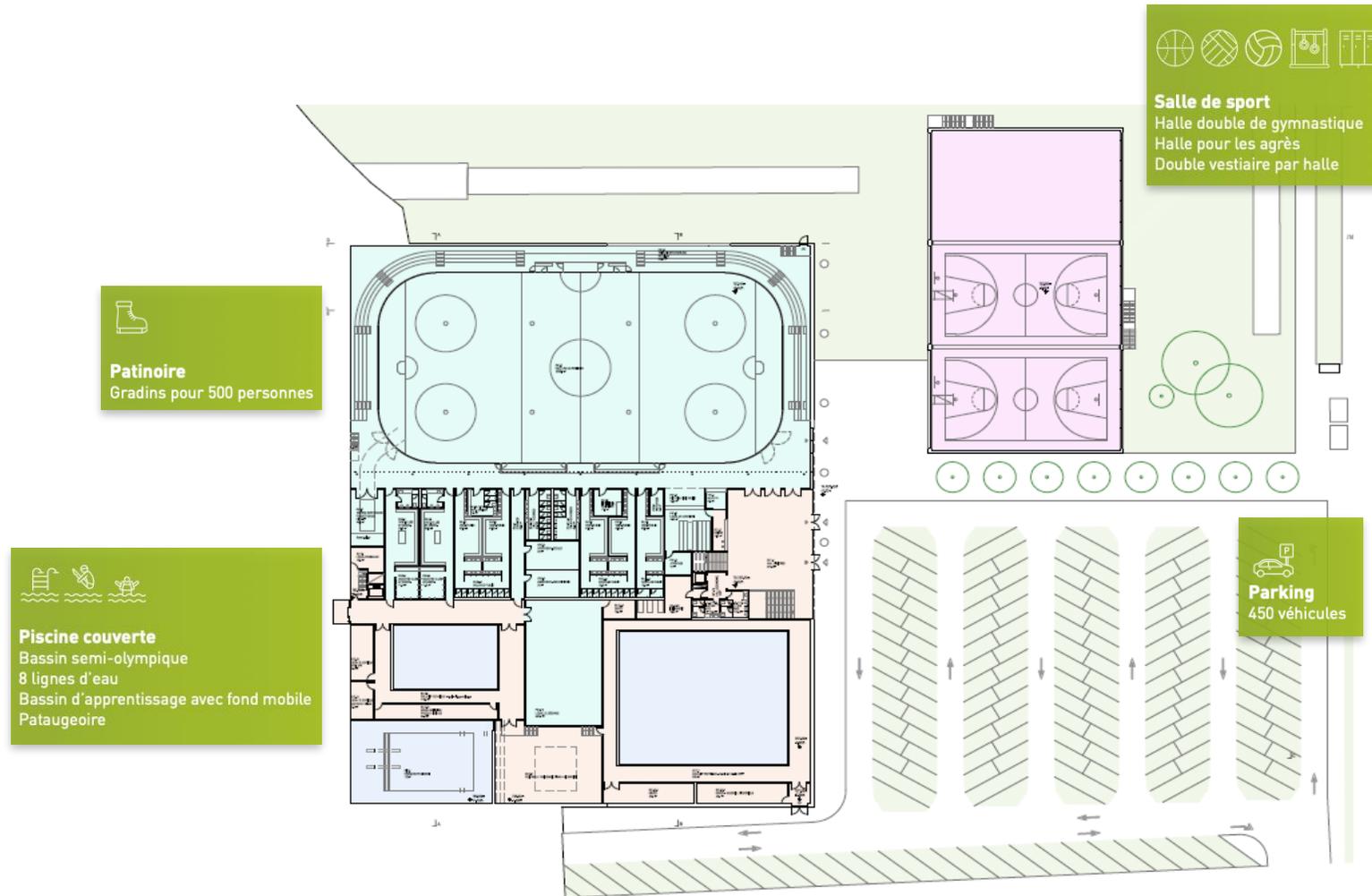
- ❑ *Rapport de la Commission financière*
- ❑ *Vote final*

5. Approbation de la révision totale des statuts de l' AISG



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

Etat actuel du projet





ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

- **Référendum financier a eu lieu lors de la Votation populaire du 27.09.2020**
- **Crédit de construction de 55'000'000 accepté par 72% des votants**
- **L' AISG dispose ainsi des moyens financiers**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

- **Reste à donner les moyens juridiques à l' AISG de construire le centre sportif**
- **Passe par la modification des statuts**
- **S'agissant d'une nouvelle tâche, l'unanimité des communes est requise**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

Soumis à l'Assemblée des délégués du 5 novembre 2020

Surbrillance bleue : modifications des statuts proposées en 2020 avec prise en compte des remarques du secteur juridique du SCom suite à ses préavis préalables des 14.05.2020 et 5.10.2020, y compris modifications des statuts adoptées par l'Assemblée des délégués du 26.08.2015 mais non transmises à la DIAF pour approbation.

Statuts

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1 : Nom

L'Association « Sports en Gruyère » désignée ci-après l'«AISG» est une association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo).

Association
intercommunale
« **Sports en Gruyère** »

**Statuts en vigueur
depuis le 01.01.2015**

Statuts

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1 : Nom

L'Association «Sports en Gruyère» désignée ci-après "l'Association" est une association au sens des art. 109 et suivants du de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

Article 2 : Durée

La durée de l'AISG est illimitée.

Article 3 : Siège

Le siège de l'AISG est à Bulle.

Article 4 : Exercice

L'exercice annuel correspond à l'année civile.

Article 5 : Buts

¹ Les buts de l'AISG sont :

- a) Favoriser l'apprentissage et la pratique du sport ;
- b) Mettre à disposition de la population les infrastructures sportives de base dont elle a besoin, y compris la construction de nouvelles infrastructures sportives dont notamment un Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère.

² Elle n'a aucun but lucratif.

Article 6 : Mandats, délégations et offre de services

¹ Pour atteindre ses buts, l'Association peut confier des mandats de prestations et déléguer ses tâches à une ou plusieurs entité(s) publique(s) ou privée(s) au sens de l'article 5a LCo. L'article 9 alinéa 2 lit. k) s'applique par ailleurs.

² L'Association peut offrir des services à des communes ou à des associations de communes par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant.

Article 2 : Durée

La durée de l'AISG est illimitée.

Article 3 : Siège

Le siège de l'AISG est à Bulle.

Article 4 : Exercice

L'exercice annuel correspond à l'année civile.

Article 5 : Buts

¹ Les buts de l'Association sont :

- a) Favoriser l'apprentissage et la pratique du sport ;
- b) Mettre à disposition de la population les infrastructures sportives de base dont elle a besoin.

² Elle n'a aucun but lucratif.

Article 7 : Membres

- ¹ Sont membres de l'AISG toutes les communes de la Gruyère.
- ² D'autres communes peuvent faire une demande d'admission écrite à l'AISG.
- ³ L'Assemblée des délégués statue sur la demande. Le statut de membre prend effet au 1er janvier de l'année suivante.

Chapitre II : Organisation

Article 8 : Organes

Les organes de l'AISG sont :

- a) L'Assemblée des délégués ;
- b) Le Comité de direction ;
- c) La Commission financière.

Article 9 : Assemblée des délégués

- ¹ L'Assemblée des délégués est composée des délégués de chaque commune membre désignés par son Conseil communal.
- ² Elle a notamment pour attribution :
 - a) L'élection du/de la Président/e qui occupe les mêmes fonctions au sein du Comité de direction;
 - b) L'élection des autres membres du Comité de direction et de la Commission financière;
 - c) La désignation de l'organe de révision ;
 - d) La surveillance de l'administration de l'AISG ;
 - e) La prise de connaissance du rapport de gestion ;
 - f) L'approbation des comptes et de la décharge au Comité ;
 - g) L'adoption du budget ;

Article 6 : Membres

- ¹ Sont membres de l'Association toutes les communes de la Gruyère.
- ² D'autres communes peuvent faire une demande d'admission écrite à l'Association.
- ³ L'Assemblée des délégués statue sur la demande. Le statut de membre prend effet au 1er janvier de l'année suivante.

Chapitre II : Organisation

Article 7 : Organes

Les organes de l'Association sont :

- a) L'Assemblée des délégués ;
- b) Le Comité de direction.

Article 8 : Assemblée des délégués

- ¹ L'Assemblée des délégués est composée des délégués de chaque commune membre désignés par son Conseil communal.
- ² Elle a notamment pour attribution :
 - a) L'élection du Président qui occupe les mêmes fonctions au sein du Comité de direction;
 - b) L'élection des autres membres du Comité de direction;
 - c) La désignation de l'organe de révision;
 - d) La surveillance de l'administration de l'Association;
 - e) L'approbation du rapport d'activités;
 - f) L'approbation des comptes et de la décharge au Comité;
 - g) L'adoption du budget;
 - h) La décision sur les demandes d'admission;

- h) La décision sur les demandes d'admission ;
- i) La décision sur les dépenses non prévues au budget ;
- j) L'adoption de règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances ;
- k) L'attribution de mandats de prestations relatifs à la réalisation de ses buts ainsi que l'approbation des délégations de tâches à des tiers, de droit public ou privé. Toute délégation fera l'objet d'un règlement spécifique, adopté par l'Assemblée des délégués.
- l) La modification des présents statuts ;
- m) La dissolution de l'AISG.

Article 10 : Convocation/

- ¹ L'Assemblée des délégués est convoquée au moins deux fois par année par le Comité, au moins 20 jours avant sa tenue, avec indication de l'ordre du jour.
- ² L'Assemblée des délégués est convoquée par le Comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué(e) et pour information à chaque commune membre. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle et sur le site internet au moins dix jours à l'avance.
- ³ Une Assemblée extraordinaire peut être convoquée par le Comité de direction aussi souvent que les affaires l'exigent ou lorsqu'un tiers des membres de l'AISG en fait la demande. Dans cette dernière hypothèse, les points à traiter devront être indiqués. De plus, l'Assemblée aura lieu au plus tard dans les six semaines suivant la réception de la demande par le Comité de direction.
- ⁴ La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

- i) La décision sur les dépenses non prévues au budget.
- j) L'adoption de règlements.
- k) La modification des présents statuts.
- l) La dissolution de l'Association.

Article 9 : Convocation

- ¹ L'Assemblée des délégués est convoquée au moins deux fois par année par le Comité, au moins 20 jours avant sa tenue, avec indication de l'ordre du jour.
- ² L'Assemblée des délégués est convoquée par le Comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué(e) et pour information à chaque commune membre. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle et sur le site internet au moins dix jours à l'avance.
- ³ Une Assemblée extraordinaire peut être convoquée par le Comité de direction aussi souvent que les affaires l'exigent ou lorsque un tiers des membres de l'Association en fait la demande. Dans cette dernière hypothèse, les points à traiter devront être indiqués. De plus, l'Assemblée aura lieu au plus tard dans les six semaines suivant la réception de la demande par le Comité de direction.
- ⁴ La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

Chapitre III : Ressources

Article 20 : Ressources

Les ressources de l' AISG proviennent :

- a) Des contributions annuelles des communes;
- b) Des revenus de ses activités et de ses biens;
- c) Des revenus de sponsoring;
- d) Des dons, subventions ou des legs;
- e) Des emprunts.

Article 21 : Contributions annuelles des membres

¹ Le budget d' exploitation de l' AISG est réparti entre les membres de l' AISG.

² La contribution annuelle des communes pour les infrastructures communales régionalisées au sens de l' art. 27 est calculée en francs par habitants selon la clé de répartition suivante :

- a) 25% au prorata de la population dite légale;
- b) 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l' indice du potentiel fiscal.

³ La contribution annuelle des communes pour les infrastructures régionales au sens de l' art. 34 est calculée selon la clé de répartition définie à l' art. 21 al. 2 qui intègre en plus :

- a) un facteur de pondération calculé en fonction de l' éloignement et de la desserte en transports public par rapport au lieu de situation de l' infrastructure régionale ;
- b) un préciput à charge de la commune siège.

⁴ Les dernières ordonnances du Conseil d' Etat font foi.

⁵ Les contributions des communes sont facturées en deux tranches.

Chapitre III : Ressources

Article 17 : Ressources

Les ressources de l' Association proviennent :

- a) Des contributions annuelles des communes;
- b) Des revenus de ses activités et de ses biens;
- c) Des revenus de sponsoring;
- d) Des dons, subventions ou des legs;
- e) Des emprunts.

Article 18 : Contributions annuelles des membres

¹ Le budget de fonctionnement de l' Association est réparti entre les membres de l' Association selon la clé de répartition de l' ARG.

² La contribution annuelle des communes est calculée en francs par habitants selon les modalités suivantes :

- a) 25% au prorata de la population dite légale;
- b) 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l' indice du potentiel fiscal.

³ Les dernières ordonnances du Conseil d' Etat font foi.

⁴ Les contributions des communes sont facturées en deux tranches.

Article 22 : Responsabilité

Chaque membre est responsable des engagements de l'AISG au prorata de son pourcentage de contribution selon le dernier budget annuel d'exploitation.

Article 23 : Compte de trésorerie

L'AISG peut contracter un emprunt au titre de compte courant de trésorerie pour un montant maximal de Fr. 10'000.-.

Article 24 : Limite d'endettement

L'AISG peut contracter des emprunts et émettre des cautionnements. La limite maximale d'endettement général est fixée à Fr. 55'000'000.--.

Article 25 : Initiative et référendum

¹ Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux articles 123a et suivants L.Co.

² Les décisions de l'Assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 2'000'000.-- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d L.Co.

³ Les décisions de l'Assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 20'000'000.-- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e L.Co.

⁴ Le montant net de la dépense fait foi, les subventions et participations de tiers n'étant pas comptées.

⁵ En cas de dépense renouvelable, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté 10 fois la

Article 19 : Responsabilité

Chaque membre est responsable des engagements de l'Association au prorata de son pourcentage de contribution selon le dernier budget annuel de fonctionnement.

Article 20 : Compte de trésorerie

¹ L'Association peut contracter un emprunt au titre de compte courant de trésorerie pour un montant maximal de Fr. 10'000.-.

² L'emprunt n'est pas soumis à un amortissement minimum légal.

Chapitre V : Infrastructures sportives régionales

Article 33 : Définition

Les infrastructures sportives régionales sont définies comme les infrastructures réalisées pour l'accomplissement des buts de l'AISG selon l'article 5 et sont propriété des communes membres de l'AISG.

Article 34 : Infrastructures régionales

Le Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère est une infrastructure régionale.

Chapitre VI : Modification des statuts

Article 35 : Modification des statuts

Toute décision de modification des statuts doit être prise à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Chapitre VII : Information et accès aux documents

Article 36 : Principe

Les organes de l'AISG mettent en œuvre le devoir d'information et l'accès aux documents conformément aux statuts et à la législation en la matière.

Chapitre V : Modification des statuts

Article 27 : Modification des statuts

Toute décision de modification des statuts doit être prise à la majorité des trois-quarts des voix représentées.

Chapitre VI : Information et accès aux documents

Article 28 : Principe

Les organes de l'Association mettent en œuvre le devoir d'information et l'accès aux documents conformément aux présents statuts et à la législation en la matière.

Article 40 : Abrogation

Les statuts antérieurs, comportant les statuts initiaux entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et la modification subséquente entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, sont abrogés.

Article 41 : Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur, après leur adoption par l'assemblée des délégués-e-s et par l'unanimité des communes (en cas de reprise d'une nouvelle tâche) ou par au moins les ¾ des communes représentant plus des ¾ de la population légale (en cas de modification essentielle), ainsi que leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Statuts

Adoptés par les 26 législatifs communaux du district de la Gruyère, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ;

Modifiés par l'Assemblée des délégués le 6 novembre 2014 (art. 10 avec entrée en vigueur de la modification le 1^{er} janvier 2015) ;

Modifiés par l'Assemblée des délégués le 26 août 2015 (art. 5, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 21, 22, 23, 30, 31, 32, 37 et 38) ;

Modifiés par l'Assemblée des délégués le 5 novembre 2020 (révision générale), avec entrée en vigueur le XX YYYY 2021), sous réserve de l'approbation par les législatifs communaux et de l'approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Article 31 : Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur, sous réserve de leur adoption par toutes les communes mentionnées à l'art. 6 et leur approbation par le Conseil d'Etat, au 1^{er} janvier 2014.

Statuts approuvés par les 26 législatifs communaux du district de la Gruyère ainsi que par le Conseil d'Etat, le 15 octobre 2013, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et modification décidée par l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », du 6 novembre 2014 (art. 10).

Entrée en vigueur de la modification le 1^{er} janvier 2015 (art. 10).

6. Informations du Conseil communal



6.1.1 Travaux en cours

- Adduction d'eau Villarvassaux : 2^e étape terminée reste la mise en culture par l'exploitant
- Route de Russille : Gros des travaux terminés – pose du tapis et finitions au printemps
- Mise en séparatif La Fin Pra Mury : Encore 1 semaine à la reprise en janvier
- Adduction d'eau Joretta – Fin d'Amont : Travaux terminés

6. Informations du Conseil communal



6.1.2 Travaux planifiés

- Adduction d'eau En Charmont : Début des travaux fin janvier 2021
- Administration communale : Permis de construire délivré – actuellement en appels d'offres – début des travaux 2^{ème} trimestre

6.1.3 Travaux en préparation

- Portails d'entrée Le Bry et Gumefens : En examen préalable au DPC avant enquête publique réalisation possible dès mai (?)
- Route de l'Abranna : Consultation préalable effectuée – encore quelques points à régler avant l'enquête (acquisitions de terrain et calcul débit hydraulique pour utilisation conduites d'évacuation de l'Etat) – enquête publique réalisation 2^{ème} semestre

6. Informations du Conseil communal



6.2 Aménagement du territoire

6.2.1 PAL

- Dossier d'adaptation déposés le 14 septembre, en attente de son retour.
- Terrasses d'Ogoz : en attente de la décision du Tribunal Fédéral.

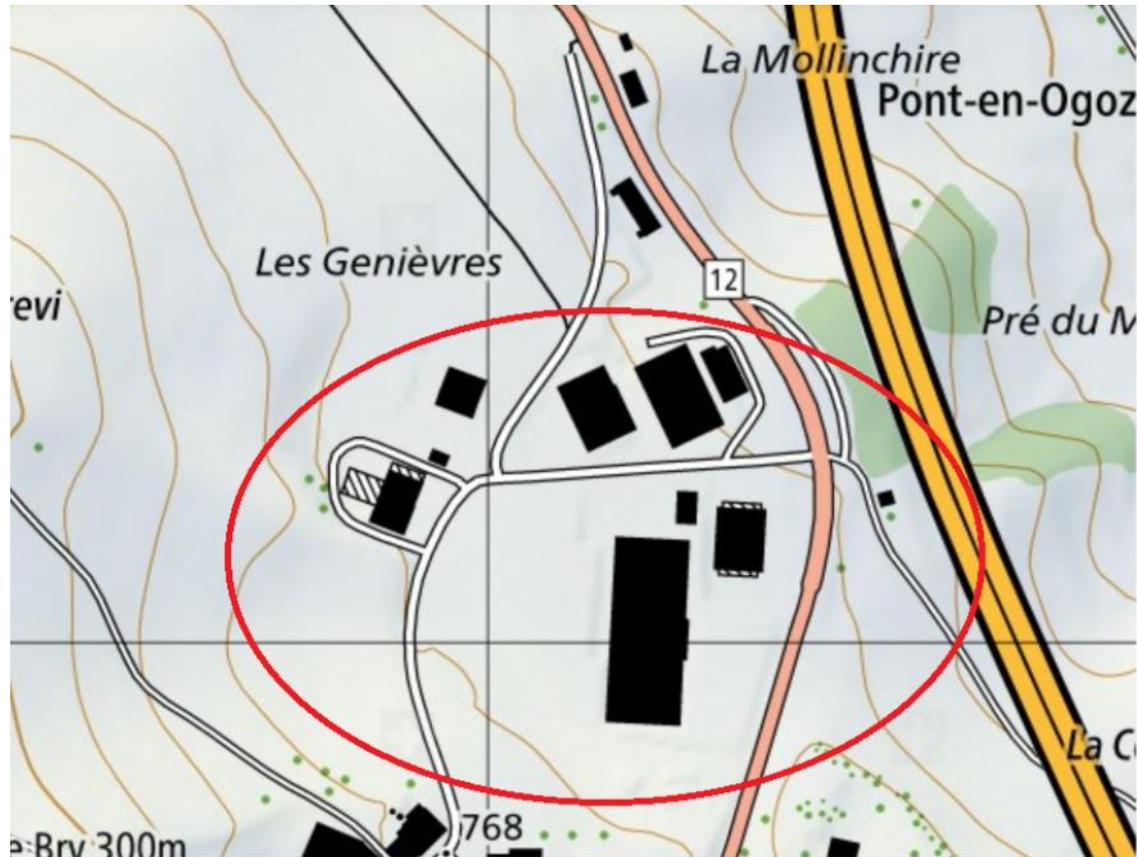
6.2.2 Rives du lac

- La commission d'urbanisme a démarré ses travaux de réflexion.
 - 2 sites fortement concernés :
 - Gumefens → secteur Trémaules – Le Marais
 - Le Bry → secteur Ogoz
- + les 5 ports projetés

6. Informations du Conseil communal



6.3 Téléphonie mobile – Swisscom : projet d'implantation d'une antenne 5G à Le Bry



Quelle chance de succès en cas d'opposition ?

6. Informations du Conseil communal



6.4 Conseil communal – gestion des séances

Rechercher...

Jean-Jacques REYNAL
Conseiller communal

Prochaines séances

N°	Date	Objets	Statut	Type	Actions
Aucun résultat					

Précédentes séances

N°	Date	Objets	Statut	Type	Actions
2020.045	14.12.2020	47	En finalisation	Ordinaire	VOIR
2020.044	30.11.2020	27	En finalisation	Ordinaire	ACTIONS
2020.043	23.11.2020	20	Clôturée	Ordinaire	ACTIONS
2020.042	16.11.2020	34	Clôturée	Ordinaire	ACTIONS

0/0 retard
Tâches de mon dicastère

Discussion instantanée

Aucun résultat

ESÉANCES



COMMUNE DE PONT-EN-
OGOZ

Nom d'utilisateur

reynaudjj@bluewin.ch

Mot de passe

.....

SE CONNECTER

6. Informations du Conseil communal



BON CADEAU
offert à XXX

CHF 30.00

A faire valoir jusqu'au 30 juin 2021
auprès des commerces suivants :

- Fromagerie de Gumefens-Avry - Gumefens
 - Tea Room "La Cigogne" - Gumefens
 - La Buvette du Lac - Gumefens
- La Buvette du FC Gumefens-Sorens - Avry-devant-Pont
- Le Marché des Producteurs - Avry-devant-Pont
- Restaurant "Le Vignier" - Avry-devant-Pont
- Boulangerie Antoine - Avry-devant-Pont
- Distillerie Morard - Le Bry



Commune de Pont-en-Ogoz

N° du bon : XXX

Bon non-remboursable

6. Informations du Conseil communal



6.5 Conseil communal – législature 2021 – 2026

Qui se représente ?

	En fonction depuis
Jean-Jacques Reynaud, Syndic	2016
Michel Grivel, Vice-Syndic	2006
Yvan Maillard	2011
Pierre-Justin Morard	2016
Olivier Oberson	2016
Daniel Savary	09.2016
Marcel Sottas	01.2018



6. Informations du Conseil communal

Horaires d'ouverture de la déchetterie durant les fêtes

Mercredi 23 décembre 2020	:	ouverture normale
Samedi 26 décembre 2020	:	<u>FERMÉE</u>
Mercredi 30 décembre 2020	:	ouverture normale
Samedi 2 janvier 2021	:	<u>FERMÉE</u>



Fermeture du bureau communal

*Le bureau communal sera fermé du
Lundi 21 décembre 2020 au vendredi
1^{er} janvier 2021 inclus*



7. Divers

Questions ?



Remarques ?

Nous vous remercions très chaleureusement de votre présence et, malgré la situation sanitaire, nous vous souhaitons un Joyeux Noël, de belles fêtes et une excellente année 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Le Conseil communal